

Shippagan

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 20 janvier 2026

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENTS : Armand Caron (conseiller et maire suppléant) et Amélie Ferron-Roussel (conseillère)

PUBLIC : 1 personne

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18 h.

2. Divulgation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Autorisation d'un permis provisoire – Développement Haché

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'appuyer la demande de Monsieur Sébastien Haché pour l'obtention d'un permis provisoire afin de permettre un immeuble en rangée de huit (8) unités à un étage sur les terrains portant les numéros d'identifications (NID) 20817185, 20371092 et 20376182. Par ailleurs, la municipalité de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale à la suite de l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires, et ceci, à ses propres frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h05.

6. Parole au public

La séance se termine à 18h05.

